



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 30 juin 2014
Présidence: Mme Brigitte Leprovost
Objet : COMPTES 2013

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 08/2014 de la Municipalité du 14 avril 2014 ;
- lu le rapport de la Commission de gestion ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

par 58 voix (à l'unanimité)



- **d'approuver** les comptes 2013, tels que présentés.

Ainsi délibéré en séance du 30 juin 2014

La Présidente

La Secrétaire

Brigitte Leprovost

Eliane Fedrigo



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 30 juin 2014
Présidence: Mme Brigitte Leprovost
Objet : RAPPORT DE GESTION 2013

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 09/2014 de la Municipalité du 26 mai 2014 ;
- lu le rapport de la Commission de gestion ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 58 voix (à l'unanimité)



- **D'approuver** la gestion relative à l'exercice 2013 et d'en donner décharge à la Municipalité.

Ainsi délibéré en séance du 30 juin 2014

La Présidente

La Secrétaire

Brigitte Leprovost

Eliane Fedrigo



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 30 juin 2014

Présidence: Mme Brigitte Leprovost

Objet : OPTIMISATION DES ÉCO-POINTS ET DES COLLECTES DES DÉCHETS

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 03/2014 de la Municipalité du 19 mai 2014,
- lu les rapports des Commissions ad hoc et des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 54 voix, 2 pour et 2 abstentions



- ***De refuser la demande de crédit d'investissement pour l'amélioration des éco-points présentée par la Municipalité dans son préavis n° 03/2014.***

Ainsi délibéré en séance du 30 juin 2014

La Présidente

La Secrétaire

Brigitte Leprovost

Eliane Fedrigo



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 30 juin 2014

Présidence: Mme Brigitte Leprovost

Objet : IMMEUBLE BROSSY, RUE DU VILLAGE 10 À ARAN – RÉFECTION DE LA CAGE D'ESCALIER, REMPLACEMENT DES VOLETS ET D'UNE TOILE DE TENTE SUR UN BALCON, MISE EN CONFORMITÉ DES PARAPETS DES BALCONS, REMPLACEMENT D'UN « VELUX » ET REMPLACEMENT D'UNE FENÊTRE

CONCLUSIONS LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 10/2014 de la Municipalité du 26 mai 2014,
- lu les rapports des Commissions ad hoc et des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 55 voix et 3 abstentions



1. **D'autoriser** la Municipalité à engager les travaux de réfections de l'immeuble Brossy à Aran.
2. **De lui accorder** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 81'000.-.
3. **De laisser la compétence** à la Municipalité quant au choix du mode de financement, et en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).
4. **D'amortir** l'investissement en une fois sur le budget 2015 (chapitre 34505) par prélèvement sur le fond de rénovation des bâtiments.

Ainsi délibéré en séance du 30 juin 2014

La Présidente

La Secrétaire

Brigitte Leprovost

Eliane Fedrigo



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 30 juin 2014

Présidence: Mme Brigitte Leprovost

Objet : MODIFICATION DU PLAN DE QUARTIER « CRÊT-MOUTON – LES-CÔTES-DU-SIGNAL » ET
DU RÈGLEMENT Y RELATIF

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 11/2014 de la Municipalité du 26 mai 2014,
- lu le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 46 voix, 3 contre et 9 abstentions



1. **D'adopter** la modification du plan de quartier (PQ) et son règlement, tels qu'ils ont été soumis à l'enquête publique du 15 avril au 15 mai 2014.
2. **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre toutes démarches nécessaires pour mener ce projet à terme et, le cas échéant, à plaider devant toute instance.

Ainsi délibéré en séance du 30 juin 2014

La Présidente

La Secrétaire

Brigitte Leprovost

Eliane Fedrigo



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 30 juin 2014
Présidence: Mme Brigitte Leprovost
Objet : ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER – RÉFECTION DU REVÊTEMENT BITUMINEUX DE LA
RC 780 – B-P

CONCLUSIONS LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 12/2014 de la Municipalité du 26 mai 2014,
- lu les rapports des Commissions ad hoc et des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 58 voix (à l'unanimité)



1. **D'autoriser** la Municipalité à réaliser les travaux de réfection du revêtement bitumineux de la RC 780, tronçon Villette.
2. **D'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 550'000.-.
3. **De financer** ce montant d'une part par la subvention cantonale de CHF 250'000.00 et pour le solde de CHF 300'000.00 de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).
4. **D'amortir** l'investissement net de CHF 300'000.- en une fois, sur le budget 2016 (chapitre 430), par prélèvement sur le fonds de réserve général.

Ainsi délibéré en séance du 30 juin 2014

La Présidente

La Secrétaire

Brigitte Leprovost

Eliane Fedrigo



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAU

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 30 juin 2014

Présidence: Mme Brigitte Leprovost

Objet : RENOUELEMENT DU MATÉRIEL DE LA CAVE DE VILLETTE – 2^{ÈME} ÉTAPE

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

- vu le préavis n° 13/2014 de la Municipalité du 26 mai 2014,
- lu les rapports des Commissions ad hoc et des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 58 voix (à l'unanimité)



1. **D'autoriser** la Municipalité à réaliser les travaux de la deuxième étape du renouvellement du matériel de cave de la cave de Villette portant sur l'installation des échangeurs de chaleur et de la gestion des températures.
2. **De lui accorder** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 13'000.-.
3. **De financer** cet investissement par la trésorerie courante.
4. **D'amortir** cet investissement en une fois, sur les comptes 2014 (chapitre 331) par prélèvement sur le fond de renouvellement vitivinicole.

Ainsi délibéré en séance du 30 juin 2014

La Présidente

La Secrétaire

Brigitte Leprovost

Eliane Fedrigo



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 30 juin 2014

Présidence: Mme Brigitte Leprovost

Objet : APPROBATION DE LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 14, CHIFFRE 11 DES STATUTS DE L'ASSOCIATION SCOLAIRE CENTRE LAVAUX (ASCL)

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 14/2014 de la Municipalité du 26 mai 2014,
- lu les rapports de la Commission ad hoc chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 58 voix (à l'unanimité)



- **D'approuver** la modification de l'article 14, chiffre 11 des statuts de l'Association scolaire Centre Lavaux (ASCL), telle qu'adoptée par le Conseil intercommunal de l'ASCL en date du 5 mai 2014.

Ainsi délibéré en séance du 30 juin 2014

La Présidente

La Secrétaire

Brigitte Leprovost

Eliane Fedrigo